



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 avril 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 19 b) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits humains : développement social**

## Un monde digne des enfants

### Note du Secrétariat

1. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en 2002, les délégations de 190 pays ont adopté la Déclaration et le Plan d'action figurant dans le document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution [S-27/2](#), annexe). Les gouvernements s'y sont engagés à atteindre une série d'objectifs et de cibles spécifiques, assortis de délais et mesurables en faveur des enfants et des jeunes, l'accent étant mis sur les priorités suivantes :

- a) promouvoir une vie plus saine ;
- b) offrir une éducation de qualité ;
- c) protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ;
- d) lutter contre le VIH/sida.

2. Le Secrétaire général a présenté chaque année des rapports de suivi à l'Assemblée générale, jusqu'à ce que celle-ci lui demande, dans sa résolution [76/147](#), de lui soumettre et de soumettre au Conseil économique et social des rapports biennaux, portant en particulier sur la question des enfants et des objectifs de développement durable, compte tenu des liens qui existaient entre la réalisation des droits des enfants et la concrétisation des objectifs de développement durable.

3. Or, étant donné que le Conseil d'administration lui a demandé de présenter un examen approfondi à mi-parcours de son plan stratégique pour 2022-2025 au début de 2024, et compte tenu des ressources limitées dont il dispose pour mener concurremment à bien l'établissement du rapport biennal et l'examen approfondi, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ne pourra consacrer les ressources voulues à la rédaction du rapport qu'au deuxième trimestre de 2024. Le rapport sera donc soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-dix-neuvième session.

